

**VILLE DE
LA TUQUE**

AVIS PUBLIC

DEMANDES (5) DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra **le mardi 17 février à 18 h 30** à la salle des délibérations située au Centre social municipal, les membres du conseil municipal de la Ville de La Tuque statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-001 / 280, LAC DANDURAND (BAIL 400 971)

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un garage ayant une hauteur de mur de 4,27 mètres plutôt que 3 mètres, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Bail 400 971, cadastre de Dandurand.

2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-002 / 334, RUE SAINT-HONORÉ

Objet de la demande :

Régulariser la marge latérale de la remise à 0,0 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, ainsi que la marge latérale du garage à 0,42 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 328 375, cadastre du Québec.

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-003 / RUISSEAU AU FOIN (BAIL 402 488)

Objet de la demande :

Permettre la construction d'une véranda avec une superficie de 36 mètres carrés plutôt que 30 mètres carrés, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Bail 402 488, canton de Dandurand.

4. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-004 / 322 (1 À 6) ET 316 (1 À 12), RUE SAINT-MICHEL**

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un multilogement (12 logements) avec la marge latérale Ouest à 1,5 mètres plutôt qu'à 4 mètres, ainsi que la marge latérale Est des multilogements (12 et 6 logements) à 3 mètres plutôt qu'à 4 mètres, en plus de permettre l'empiètement des balcons dans la cour avant de 2,44 mètres plutôt que 2 mètres, ainsi que l'implantation de l'allée d'accès à 0,25 mètres plutôt qu'à 1 mètre des bâtiments, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 328 444 ptie, cadastre du Québec.

5. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-005 / 756-758, RUE ROY**

Objet de la demande :

Régulariser la marge latérale de la véranda à 0,0 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 328 544, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à ces demandes.

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 819 523-8200, poste 2146.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 29^e jour du mois de janvier 2026.



Christian St-Gelais
Greffier